



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Numéro de la demande :</b>         | 2016-2010   |
| <b>Demande :</b>                      | Remplir les conditions en vue d'une homologation complète |
| <b>Produit :</b>                      | Micropro 200C-TS  |
| <b>Numéro d'homologation :</b>        | 30196   |
| <b>Matière active (m.a.) :</b>        | Cuivre, présent sous forme de carbonate de cuivre basique |
| <b>Numéro de document de l'ARLA :</b> | 2688589   |

La présente demande vise à remplir les exigences relatives aux données manquantes pour le produit MicroPro 200C-TS. Les données exigées étaient celles provenant d'essais sur le terrain à long terme menés au Canada et incluant des tests sur des piquets, des poteaux et des terrasses en bois.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation sanitaire

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité provenant de trois essais au champ après cinq années d'exposition ont été présentées, soit un essai sur des piquets en contact avec le sol, un essai sur des poteaux en contact avec le sol et un essai sur une terrasse au-dessus du sol. Les données fournies portaient sur des échantillons de bois ayant été traités avec du cuivre quaternaire micronisé (MCQ), un produit de préservation du bois obtenu en combinant le produit MicroPro 200C-TS avec le Carboquat WP-50. Toutes les études au champ présentées ont été menées sur des sites d'essai canadiens en utilisant des essences de bois commerciales canadiennes traitées à différents taux de rétention. Dans l'ensemble, les études présentées montrent que le MCQ offre une protection efficace du bois au contact du sol, traité à un taux de  $6,4 \text{ kg/m}^3$ . Selon les données obtenues des études sur des terrasses en bois, le taux d'application ( $4,0 \text{ kg/m}^3$ ), qui avait précédemment été homologué pour les ouvrages non structuraux au-dessus du sol, devrait être réduit à  $2,0 \text{ kg/m}^3$ . Les taux révisés pour les applications au-dessus du sol assureront également une harmonisation avec les valeurs prévues pour le MCQ dans la norme CSA 080 de l'Association canadienne de normalisation relativement à la préservation du bois.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué un examen des renseignements fournis à l'appui de la présente demande. D'après les résultats de cet examen, il a été établi que les exigences en matière de données ont été remplies.

## Références

- 2632208 2015, Five-Year Inspection of an Above-Ground Field Test of Decking Treated with MCQ, DACO: 10.2.3.4
- 2632209 2015, Five-Year Inspection of a Ground Contact Field Test of Stakes Treated with MCQ, DACO: 10.2.3.4
- 2632210 2015, Five-Year Inspection of a Ground Contact Field Test of Posts Treated with MCQ, DACO: 10.2.3.4

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.